



## LE PASS REGION 2024/2025

Le Pass Région est un dispositif d'aide important financé par la région AURA et concerne tous les lycéens.

Selon la situation administrative et scolaire de l'élève **3 situations** sont envisageables :

L'élève était scolarisé aux <b>Portes de Chartreuse</b> en 2023/2024 et poursuit sa scolarité en 2024/2025 (2 <sup>nd</sup> e, 1 <sup>ère</sup> /Tle bac pro, Tle CAP, CAP en 1 an)	L'élève était scolarisé <b>dans un autre établissement</b> en 2023/2024 possède déjà un Pass Région et intègre le lycée les Portes de Chartreuse en 2024/2025 (1 <sup>ère</sup> /Tle CAP, 2 <sup>de</sup> Bac Pro, Classe passerelle en 1 <sup>ère</sup> bac pro, Cap en 1 an et réorientation)	L'élève <b>début</b> e une formation au lycée Professionnel les Portes de Chartreuse en 2024/2025 (3 <sup>o</sup> Prépa Métiers, 1 <sup>ère</sup> année de CAP, 2 <sup>de</sup> Bac Pro et Cap en 1 an)
Le Pass région est revalidé <b>automatiquement</b> par l'établissement à l'issue des conseils de classe	Vous devez le signaler le plus tôt possible à Mr BLACHON à l'adresse mail suivante <a href="mailto:cpe@portesdechartreuse.org">cpe@portesdechartreuse.org</a> Le Pass région de l'élève sera <b>revalidé</b> dans l'établissement et vous en recevrez un nouveau	L'élève doit effectuer une demande par internet pour obtenir son Pass région <a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion/">https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion/</a> <b>Voir ci- dessous démarches à effectuer</b>

A partir du 11 juin 2024, vous pouvez effectuer votre demande et la démarche sur le site internet est relativement intuitive, voici cependant les consignes importantes à respecter :

- Pour les 1<sup>ère</sup> année CAP cochez **la filière 11** puis sélectionner votre formation
- Pour les 2<sup>de</sup> Bac professionnel cochez **la filière 5** puis sélectionner la famille des métiers
- Pour les 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers cochez **la filière 12**
- Pour la photo qui est **obligatoire**, respectez scrupuleusement le format demandé **Type photo d'identité** (sinon risque d'invalidité)
- Enregistrer et conserver votre **N° de dossier, votre mot de passe et plus particulièrement le code à 4 chiffres** qui vous sera systématiquement demandé pour toutes transactions.
- Puis cocher de préférence livraison à **domicile**.

(Voir Avantages et aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel voir ci-dessous)

La demande doit être faite le plus rapidement possible et si possible **avant le 5 juillet 2024**, la création du **Pass Région** n'est effective qu'après la **validation informatique de l'inscription** par le lycée Les Portes de Chartreuse.

Pour accompagner le jeune dans sa scolarité, le Pass Région donne 2 aides selon la formation envisagée :

1. **Un crédit de 50 €uros** dont bénéficie tous les élèves, ce montant permet de financer en partie les Fichiers et Travaux pratiques à usage unique sur lesquels l'élève peut écrire et que vous trouverez dans l'onglet **FOURNITURES SCOLAIRES**.
2. **L'aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel** (uniquement pour les lycéens sous statut scolaire)  
Cette aide se présente sous la forme d'un porte-monnaie numérique "Aide au premier équipement" accessible avec votre **Pass Région** chez les partenaires conventionnés à cet effet. (Communiqués par l'établissement)

- Pour les élèves entrant en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou en CAP 1 an l'aide au 1<sup>er</sup> équipement varie selon le type de formation

DIPLOME	Formation	1 <sup>er</sup> équipement
Diplôme National du Brevet	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers	<b>Non bénéficiaire</b>
1 <sup>ère</sup> année Certificat d'Aptitude Professionnelle Sous statut scolaire	Cuisine	200 Euros
	Commercialisation et Service en HCR (Restaurant)	200 Euros
	Boulangier	150 Euros
	Pâtissier	200 Euros
CAP 1 an Sous statut scolaire	Chocolatier/Confiseur	200 Euros

- Dans le cadre de la réforme du Bac professionnel, les jeunes préparant un diplôme issu d'une famille de métiers pourront bénéficier de l'aide **au 1<sup>er</sup> équipement professionnel** en 2<sup>de</sup> puis en 1<sup>ère</sup> bac professionnel :

DIPLOME/NIVEAU	Familles de métiers	1 <sup>er</sup> équipement
2 <sup>de</sup> Bac professionnel Sous statut scolaire	METIERS DE L'ALIMENTATION	150 Euros
	METIERS DE L'HOTELLERIE ET RESTAURATION (Cuisine /Commercialisation et service en restauration)	300 Euros
	METIERS DE LA RELATION CLIENT	100 Euros
1 <sup>ère</sup> Bac professionnel Sous statut scolaire	METIERS DE L'ALIMENTATION	80 Euros
	METIERS DE L'HOTELLERIE ET RESTAURATION (Cuisine /Commercialisation et service en restauration)	150 Euros
	METIERS DE LA RELATION CLIENT	50 Euros
Classe Passerelle en 1 <sup>ère</sup> bac Pro Sous statut scolaire	METIERS DE L'ALIMENTATION	230 Euros
	METIERS DE L'HOTELLERIE ET RESTAURATION (Cuisine /Commercialisation et service en restauration)	450 Euros
	METIERS DE LA RELATION CLIENT	150 Euros

Une fois la demande effectuée vous pourrez aller sur le site <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/> où vous trouverez également de nombreux autres avantages avec ce dispositif (Sport, Culture, Permis etc.)

Pour toutes questions, vous pouvez également contacter l'assistance technique au 04 86 27 98 50

Cordialement

Mr BLACHON Adjoint de Direction Vie scolaire  
Référént **Pass Région** Les Portes de Chartreuse